



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 7 juin 2019

Convocation des conseillers :
le 7 juin 2019



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 14 juin 2019

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Henri Hinterscheid, Mike Hansen, Jeff Dax, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Daliah Scholl, Line Wies, Conseillers; Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Vera Spautz, Jean Tonnar, Daniel Codello, Luc Majerus, Marc Baum, Tom Bleyer, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 4.2. Tarifs médecine scolaire ; adaptation ; décision

Vu sa délibération du 12 mars 1990 portant fixation des indemnités aux médecins des services médicaux scolaires à 70 Flux par élève pour les médecins-généralistes et 45 Flux pour les médecins-dentistes;

Considérant que ces tarifs ne sont plus actuels, que le service scolaire propose d'appliquer les tarifs de l'AMMD qui sont appliqués dans le Grand-Duché;

Vu l'avis favorable de la commission scolaire du 23 avril 2019;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve
à l'unanimité**

de fixer les indemnités de la manière suivante:

un examen scolaire-bilan de santé: 18,40.-€

un examen bucco-dentaire: 8,58.-€

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 08/10/19
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre